



**Question orale de Mme Bercy Slegers à Mme Maggie De Block,
Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et de l'Asile et de la Migration, en ce qui concerne le
droit au traitement des personnes handicapées infectées par le Covid-19.**

TRADUCTION OFFICIEUSE

Madame la Ministre

Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude aux médecins, aux infirmières et aux soignants qui sauvent des vies chaque jour dans les hôpitaux et les établissements, merci.

La forte augmentation du nombre de patients en soins intensifs met notre système de santé sous pression. S'il y a plus de patients que de lits d'hôpitaux, il faudra bien, à un moment donné, faire des choix = triage.

Afin de procéder à ce triage, des recommandations éthiques ont été élaborées à l'intention des médecins. Ces recommandations sont basées sur trois critères :

- Les chances de survie,
- Les années de vie à sauver,
- Et la qualité de vie.

Madame la Ministre, parmi les personnes handicapées, parmi les personnes âgées et les personnes vulnérables, l'application du critère de la "qualité de vie" suscite une grande inquiétude. Ils craignent que les médecins considèrent plus rapidement que les personnes ont, en raison de leur handicap, une qualité de vie inférieure et qu'ils ne seront donc pas choisis pour être admis à l'hôpital.

Bien sûr, Madame la Ministre, ce n'est pas l'intention. Tout le monde a droit à des soins de santé égaux, il ne doit y avoir aucune discrimination en raison d'un handicap ou d'une déficience. De plus, si une personne tombe malade - à la maison ou dans un établissement - il est important qu'il y ait une discussion avec la personne concernée ou la famille au sujet de ces directives éthiques.

Dans certains établissements, il est demandé aux personnes de déclarer explicitement à l'avance si elles souhaitent ou non être hospitalisées ou si elles veulent ou non bénéficier de la respiration artificielle si leur état de santé se détériore gravement. Mais dans de nombreux cas également, le patient ou le résident n'est pas impliqué et doit accepter les directives élaborées en interne par les directions des établissements.

J'ai les questions suivantes, Madame la Ministre :

- Pouvons-nous donner aujourd'hui un signal politique important selon lequel :

- 1) les personnes handicapées ne doivent pas faire l'objet de discrimination dans l'application des lignes directrices éthiques lors de l'examen d'un triage ?
- 2) si des choix doivent être faits concernant l'admission à l'hôpital ou la respiration artificielle, ils doivent toujours être faits en consultation avec le patient, le résident ou la famille.

- Pouvez-vous prendre l'initiative d'affiner et de clarifier les lignes directrices afin que tout le monde les interprète de la même manière ?

Réponse de la Ministre De Block

Je suis heureuse que vous posiez cette question, c'est une réflexion présente dans la société et il faut rassurer les personnes handicapées.

Il y a des rumeurs sur les personnes âgées, sur les personnes handicapées, sur le fait qu'il n'y a pas assez de lits en soins intensifs. Rien n'est plus faux, nos hôpitaux ont fait un énorme effort pour créer des lits supplémentaires, de sorte que nous avons encore assez de lits pour tout le monde. C'est vraiment un malentendu : tout le monde dans ce pays reçoit les soins dont il a besoin. Nous y mettons tous beaucoup d'efforts. En assurant le suivi des mesures, nous veillons à ce que nos hôpitaux ne reçoivent pas trop de patients en même temps.

La main-d'œuvre supplémentaire et les lits supplémentaires aux soins intensifs sont là pour être préparés au pire. Cela a été fait précisément pour ne pas avoir à faire un choix bouleversant comme en Italie, à savoir quel patient doit être ventilé, qui obtient un lit et quel patient nous abandonnons. Dans notre pays, tout le monde reçoit les soins dont il a besoin, aujourd'hui et à l'avenir.

C'est seulement sur la base de raisons médicales qu'un médecin peut juger si un certain traitement n'est plus approprié. Cela doit être discuté avec la famille et le patient lui-même si cela est encore possible. Mais jamais sur la base de l'âge ou du fait qu'une personne souffre d'une déficience .

Il est vrai que cette crise est loin d'être terminée et que nous devons persévérer, tous ensemble, pour maintenir la courbe à la baisse et aussi dans nos hôpitaux, où la courbe tend à la hausse . Merci beaucoup.

Réplique

Vous êtes Ministre de la Santé et vous devez donc veiller à l'application égale des recommandations éthiques. L'égalité d'accès aux soins de santé doit être garantie. Il faut donner à chacun une "chance de vivre". Nous souhaitons donc que les lignes directrices éthiques soient affinées et clarifiées dans ce sens.

En outre, il est bien sûr important qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à un triage. C'est pourquoi tout le personnel médical doit pouvoir être déployé au maximum là où des soins sont nécessaires : hôpitaux, mais aussi centres de soins résidentiels ou établissements pour personnes handicapées.

Veillez donc supprimer tous les obstacles qui empêchent cela. Ce ne sont pas les statuts et les reconnaissances qui sont importants, mais le plus grand nombre possible de mains compétentes au chevet des malades.